

LE PASSAGE A L' EURO



- Le 1er janvier 1999
- La période de transition
- La période finale

Le 1er janvier 1999:



- Fixation irrévocable des taux de conversion
- La législation sur l'euro est entrée en vigueur
- Basculement: marché monétaire et des changes

La période de transition : 1er janvier 1999 - 31 décembre 2001



- Entrée en fonction de la BCE :
- Nouvelles émissions publiques en euro exclusivement
- Basculement des marchés financiers

La période de transition

Conséquences pratiques



- L 'euro est la monnaie légale divisée en unités monétaires nationales et en cents
- L 'euro ne peut être utilisé que sous forme scripturale
- Tout le monde peut avoir un compte bancaire en euro

La période finale en pratique: 1er janvier au(?) 28 février 2002



- Mise en circulation des pièces et des billets en euro
- Retrait progressif des pièces et des billets nationaux
- Comptes bancaires en euro
- Salaires, services sociaux, commerce de détail en euro

La période finale

Conséquences pratiques



- Contrats, comptes, chèques, et les transferts... libellés en euro dès le 31 décembre au soir
- Les billets et pièces en euro seront utilisés en parallèle avec les billets et pièces nationaux

Au plus tard 1 juillet 2002



- Suppression du cours légal des pièces et des billets nationaux
- Seuls les billets et pièces en euro circuleront

Les huit pièces-face communes



Faces nationales des pièces de 20 cents



Autriche



Belgique



Finlande



France



Allemagne



Irlande



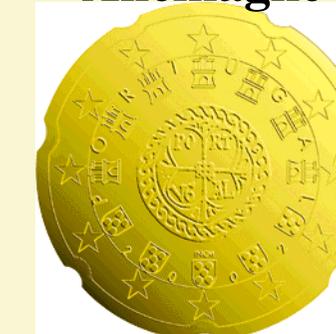
Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



Espagne

Billet de 100 euro



RECTO



VERSO